

L'ajournement

Le gouvernement annonce de nombreux autres projets d'aide.

Ainsi, en novembre 1990, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a débloqué des crédits de 2 millions de dollars, afin de créer dans l'est de Montréal un centre de formation en pétrochimie. On répondra ainsi aux besoins en travailleurs qualifiés de l'industrie.

La Planification de l'emploi (PE) aide aussi. En 1990-1991, 7 925 Montréalais ont participé à des programmes de formation grâce à un financement de 32 millions de dollars fourni par l'entremise de la Planification de l'emploi. De plus, on trouve 46 comités d'adaptation industrielle dans la région montréalaise.

Enfin, je comprends les préoccupations du député relativement à l'économie et au marché du travail de Montréal. Le gouvernement se préoccupait déjà de cette question particulière bien avant que les députés d'en face décident de se pencher sur les statistiques en matière de chômage.

Par exemple, le gouvernement s'est battu pour faire adopter le projet de loi C-22 sur les produits pharmaceutiques, qui a apporté des investissements et des emplois dans cette ville. Les députés d'en face ne voulaient pas de cette mesure législative et en ont retardé l'adoption pendant 17 mois.

Dès le tout début de 1989, le gouvernement savait qu'il fallait adopter une approche plus innovatrice à l'égard

des programmes relatifs au marché du travail. Pourtant, il n'a réussi à faire adopter le projet de loi C-21 qu'à la fin de 1990. Si le projet de loi avait été en vigueur dès janvier 1990, on aurait consacré l'an dernier 800 millions de dollars aux programmes de formation de l'assurance-chômage. Montréal en aurait aussi profité, mais la ville a dû attendre que l'opposition prenne position.

Enfin, le gouvernement aide l'industrie pétrochimique de Montréal, une industrie que le gouvernement précédent avait presque entièrement abandonnée.

Le présent gouvernement aide l'économie de Montréal et du Québec et il le fait depuis bien avant que l'opposition ne se réveille en mars dernier et décide de se pencher pour la première fois sur la conjoncture économique de Montréal.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 33.)